

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 juin 2021

**Canada**  
**Province de Québec**  
**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 7 juin 2021 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

#### **SONT PRÉSENTS**

Monsieur le maire	Rémi Fortin
Mesdames les conseillères	Johanne Fillion
	Lyne Gagnon
Messieurs les conseillers	Berthier Fortin
	Roger Vaillancourt
	Serge Fillion

La séance se déroule sous la présidence de Monsieur le Maire Rémi Fortin.

#### **EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Madame la directrice générale et secrétaire-trésorière	Joyce Bérubé
---	--------------

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui y assiste.

#### **2021-06-100 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **2021-06-101 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 3 mai 2021 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **2021-06-102 APPROBATION DES COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de cent quarante-six mille cinq cent trente-sept dollars et cinquante-trois (146 537,53 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de vingt-six mille deux cent soixante-dix-neuf dollars et quatre-vingt-dix-neuf (26 279,99 \$), et les salaires nets payés au montant de dix-neuf mille cent soixante-dix-sept dollars et quatre-vingt-seize (19 177,96 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un total de cent quatre-vingt-onze mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars et quarante-huit (191 995,48 \$).

**QUE** ces dépenses comportent les chèques numérotés de 2238 à 2279

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 juin 2021**

**QUE** ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Joyce Bérubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés

**2021-06-103**

**ACHAT DE TROUSSES DE PREMIERS SOINS – NOUVELLES NORMES DE LA CNESST – INSTALLATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – MAGASIN ADÉLARD RAYMOND/SÉCURITÉ MÉDIC**

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'achat de six (6) trousse de premiers soins pour le centre communautaire, le local des loisirs, le garage, la camionnette, le tracteur ainsi que le bureau administratif, au coût de deux cent quarante-sept dollars et quarante-sept (247,47 \$), taxes en sus, chez l'entreprise Adélarde Raymond/Sécurité Médic de Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2021-06-104**

**ACHAT DE DRAPEAUX – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – IMPRIMERIE L'EXCALIBUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les drapeaux actuels sont détériorés par les intempéries et les années;

**CONSIDÉRANT QU'**il est de la responsabilité des administrateurs publics de demeurer vigilants et d'utiliser des drapeaux en bon état et de format réglementaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'achat de deux (2) drapeaux de la Municipalité de Saint-René-de-Matane chez l'imprimerie L'Excalibur de Matane au coût de cent quatre-vingts dollars (180 \$), taxes en sus l'unité pour un total de trois cent soixante dollars (360 \$) taxes en sus.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2021-06-105**

**ACHAT DE DRAPEAUX FLEURDELISÉS DU QUÉBEC – SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'EST-DU-QUÉBEC – LOI SUR LE DRAPEAU ET LES EMBLÈMES DU QUÉBEC, CHAPITRES D-12.1, A-2 ET 6**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a décrété par la *Loi sur le drapeau et les emblèmes du Québec*, chapitre D12.1, A-2 et 6, que le drapeau du Québec doit occuper la place d'honneur sur tous les édifices relevant de son autorité ainsi que sur les hôtels de ville et les mairies;

**CONSIDÉRANT QUE** le décret gouvernemental stipule également que le fleurdelisé doit être en bon état et avoir le format international courant, soit une largeur et une longueur qui sont dans une proportion de deux sur trois;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans la responsabilité des administrateurs publics de demeurer vigilants et d'utiliser des drapeaux en bon état et de format réglementaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 juin 2021

D'autoriser l'achat de deux (2) drapeaux fleurdelisés chez la Société nationale de l'Est-du-Québec, au coût de quarante-cinq dollars (45 \$) taxes en sus l'unité pour un total de quatre-vingt-dix dollars (90\$) taxes en sus, ainsi que les frais de transport.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-06-106

#### **ACHAT – PANNEAUX DE SIGNALISATION – LES ATELIERS LÉOPOLD-DESROSIERS**

**CONSIDÉRANT QUE** les recommandations du Ministère du Transport du Québec dans le rapport d'inspection générale des éléments relevant de la Municipalité de Saint-René-de-Matane concernant l'entretien et la réparation des ponts sur notre territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**il est de la responsabilité de la Municipalité de diminuer les risques lors de la circulation sur ces derniers;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'achat de six (6) panneaux de signalisation au magasin Les Ateliers Léopold-Desrosiers au coût de deux cent quarante-neuf dollars et quarante-quatre (249,44 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-06-107

#### **PLAN DE GESTION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ – MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane est partie prenante à l'Entente relative à la fourniture de services en matière d'élimination des déchets solides intervenue avec la Ville de Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane souhaite se prévaloir des services de traitement des matières organiques à la future plateforme de compostage de la Ville de Matane et qu'il est nécessaire de conclure une entente à cet effet;

**CONSIDÉRANT** le projet de protocole d'entente soumis pour la fourniture, par la Ville de Matane, de services de traitement des matières organiques;

#### **EN CONSÉQUENTE,**

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane adhère à l'Entente relative à la fourniture de services de traitement des matières organiques, telle que proposée.

D'autoriser le maire, le maire suppléant ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSION – 5 MAI 2021 – FOURNITURE D'ABRASIF, PRÉPARATION ET LIVRAISON – SAISON 2021-2022**

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose le procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 3 mai 2021 dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation écrite relativement à la fourniture, la préparation et la livraison de l'abrasif pour la saison 2021-2022.

2021-06-108

#### **ADJUDICATION DE CONTRAT – FOURNITURE D'ABRASIF, PRÉPARATION ET LIVRAISON – SAISON 2021-2022 – LES ENTREPRISES D'AUTEUIL ET FILS INC.**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de soumissions sur invitation écrite a été adressée à deux (2) entreprises relativement à la fourniture, la préparation et la livraison d'abrasif pour la saison hivernale 2021-2022;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été reçue;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 juin 2021**

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D’adjuger** à Les Entreprises D’Auteuil et Fils inc., le contrat d’approvisionnement en sable d’abrasif de type CG-14 incluant la préparation, la livraison et l’entrée du matériel avec un chargeur à l’intérieur de l’entrepôt à sel à Saint-René-de-Matane pour la somme de vingt-deux dollars et douze (22.12 \$) la tonne, taxes en sus, et la somme de cinq dollars (5.00 \$), taxes en sus pour l’entrée du matériel avec un chargeur à l’intérieur de l’entrepôt et ce, pour la saison hivernale 2021-2022, le tout pour un total de vingt-sept dollars et douze (27.12 \$) la tonne. Conformément aux documents d’appel d’offres sur invitation écrite et à la soumission de cette entreprise, datée du 2 et 5 mai 2021.

**QUE** l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

**QUE** le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D’OUVERTURE DE SOUMISSIONS – 12 MAI 2021 –  
SERVICES PROFESSIONNELS POUR L’EXPLOITATION DE STATIONS DE PRODUCTION  
D’EAU POTABLE ET DE STATIONS D’ÉPURATION DES EAUX USÉES POUR LES  
MUNICIPALITÉS DE SAINTE-FÉLICITÉ, SAINT-ADELME, GROSSES ROCHES, SAINT-RENÉ-  
DE-MATANE ET SAINT-ULRIC**

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose le procès-verbal de l’ouverture des soumissions du 11 mai 2021 dans le cadre de l’appel d’offres relativement aux services professionnels pour l’exploitation de stations de production d’eau potable et de stations d’épuration des eaux usées pour les municipalités de Sainte-Félicité, Saint-Adelme, Grosses-Roches, Saint-René-de-Matane et Saint-Ulric.

**2021-06-109**

**ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR L’EXPLOITATION DE  
STATIONS DE PRODUCTION D’EAU POTABLE ET DE STATIONS D’ÉPURATION DES EAUX  
USÉES POUR LES MUNICIPALITÉS DE SAINTE-FÉLICITÉ, SAINT-ADELME, GROSSES-  
ROCHES, SAINT-RENÉ-DE-MATANE ET SAINT-ULRIC**

**CONSIDÉRANT** l’appel d’offres publié sur le site internet SÉAO dans le cadre des services professionnels pour l’exploitation de stations de production d’eau potable et de stations d’épuration des eaux usées pour les municipalités de Sainte-Félicité, Saint-Adelme, Grosses-Roches, Saint-René-de-Matane et Saint-Ulric, projet numéro 2021-01-23;

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) soumissions ont été reçues, tel qu’il appert au procès-verbal d’ouverture des soumissions du 11 mai 2021;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D’adjuger** en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit NORDIKeau inc., le contrat concernant les services professionnels pour l’exploitation de stations de production d’eau potable et de stations d’épuration des eaux usées pour les municipalités de Sainte-Félicité, Saint-Adelme, Grosses-Roches, Saint-René-de-Matane et Saint-Ulric pour la somme de un million cent trente-quatre mille sept cent quatre-vingt-onze dollars et dix-huit (1 134 791,18 \$), taxes incluses, le tout conformément aux documents d’appel d’offres et à la soumission de cette entreprise, datée du 11 mai 2021, et ce, pour la période de 2021 à 2026.

**QUE** l’adjudication du contrat à NORDIKeau inc. est conditionnelle à l’acceptation de l’offre par toutes les municipalités participantes.

**QUE** le total de la soumission couvre les municipalités de Sainte-Félicité, Saint-Adelme, Grosses-Roches, Saint-René-de-Matane et Saint-Ulric.

**QUE** le coût du contrat pour la Municipalité de Saint-René-de-Matane s’élève à deux cent mille quatre cent treize dollars et cinquante (200 413,50 \$), taxes en sus, pour la période de 2021 à 2026.

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 juin 2021

**QUE** le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à conclure et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution, et le contrat liant les parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Joyce Bérubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants aux postes budgétaires 02 41200 445, 01 41500 445 et 02 41501 445.

#### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSION – 4 JUIN 2021 – SUIVI TEMPS PLEIN – TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE SUR LA ROUTE DUFOUR**

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose le procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 4 juin 2021 dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation écrite relativement au suivi à temps plein des travaux de traitement de surface sur la route Dufour à Saint-René-de-Matane.

**2021-06-110**

#### **ADJUDICATION DE CONTRAT – SUIVI TEMPS PLEIN – TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE SUR LA ROUTE DUFOUR - GHD**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de soumissions sur invitation écrite a été adressée à deux (2) entreprises relativement au suivi à temps plein pour les travaux de traitement de surface sur la route Dufour à Saint-René-de-Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissions conformes ont été reçues;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**adjuger à GHD le contrat pour le suivi à temps plein pour des travaux de traitement de surface sur la route Dufour, à Saint-René-de-Matane qui sont prévus dans la période du 25 au 31 juillet 2021. Le tout conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation écrite et à la soumission de cette entreprise, datée du 31 mai 2021.

**QUE** l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

**QUE** le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2021-06-111**

#### **ADJUDICATION DE CONTRAT – MISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE GESTION ET D'ÉDITION DU SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE ET FORMATION – LINE BEAULIEU – KALEIDOS**

**CONSIDÉRANT QUE** le site Web de la Municipalité de Saint-René-de-Matane est désuet et qu'il est impossible de faire une mise à jour;

**CONSIDÉRANT** la possibilité de migrer vers un site préconçu ou encore vers le développement d'un site Web sur mesure pour la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**DE** créer un nouveau site WEB de sept (7) pages avec un design sur mesure, un module de nouvelles, un diaporama à l'accueil, une zone photo, une zone de documents. De plus l'accompagnement pour l'analyse et la définition du projet, la formation, l'hébergement et le domaine pour 12 mois et cela, au coût de trois mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars (3 995 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 juin 2021**

**2021-06-112 SERVICE D'ÉCLAIRAGE INTELLIGENT DES RUES– ACHAT REGROUPÉ – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT** les données de l'analyse d'opportunité;

**CONSIDÉRANT** la décision prise par le passé d'effectuer la mise à niveau de notre système d'éclairage sur un long terme et de les changer au fur et à mesure que les besoins se présenteront;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

**DE** refuser l'offre de la FQM en collaboration avec Énergère.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2021-06-113 DEMANDE DE CITOYEN – AMÉNAGEMENT D'UN PARC – MATRICULE 1492-77-3300 – MONSIEUR SYLVAIN GUÉNARD**

**CONSIDÉRANT** le désaccord du citoyen concernant l'instauration d'un parc sur le terrain voisin du sien;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain appartient à la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** les règlements de zonage et de lotissement permettent l'installation d'un parc;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs citoyens, du secteur où est situé ledit parc, ont mentionné leur appréciation de l'instauration de ce parc;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

**DE** refuser la demande du citoyen par le fait même, maintenir le parc à l'endroit établi par la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**DE** joindre une lettre d'explication à la résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2021-06-114 DÉSIGNATION D'UN ÉTUDIANT À TITRE D'ADJOINT TECHNIQUE EN URBANISME – SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Saint-René-de-Matane doit désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de la Matanie fournit des services en matière d'aménagement et d'urbanisme à la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancour, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** désigner Monsieur Arnaud Lombard-Dionne et Madame Gabrielle Giguère à titre d'adjoints techniques en urbanisme pour l'année 2021.

**DE** transmettre la présente résolution à la MRC de la Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 juin 2021**

**2021-06-115      PARTENARIAT – PROJET « CONSTRUCTION D'UNE DALLE DE CIMENT » - COMITÉ DES LOISIRS ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane a développé le projet « Construction d'une dalle de ciment à la patinoire »;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet s'adresse aux utilisateurs du centre sportif de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

D'offrir au Comité des Loisirs de devenir les porteurs du projet « Construction d'une dalle de ciment » à la patinoire.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage à couvrir les frais excédentaires à l'obtention d'une subvention.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2021-06-116      AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-04 INTITULÉ « PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-04 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2009-01 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AUX MODIFICATIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ »**

Monsieur Berthier Fortin donne avis de motion et adopte le projet de règlement 2021-04, intitulé « Projet de règlement numéro 2021-04 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2009-01 afin d'assurer la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement révisé ».

Le présent règlement modifie le règlement numéro 2009-01 intitulé « Règlement numéro 2009-01 sur le plan d'urbanisme ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2021-06-117      AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-05 INTITULÉ « PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-03 AFIN DE MODIFIER CERTAINES NORMES À L'INITIATIVE DE LA MUNICIPALITÉ AINSI QUE D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ ».**

Madame Lyne Gagnon donne avis de motion et adopte le projet de règlement 2021-05, intitulé « Premier projet de règlement numéro 2021-05 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-03 afin de modifier certaines normes à l'initiative de la municipalité ainsi que d'assurer la concordance au schéma d'aménagement de développement révisé ».

Le présent règlement modifie le règlement numéro 2009-03 intitulé « Règlement numéro 2009-03 sur le zonage ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2021-06-118      AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-06 INTITULÉ « PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2009-02 AFIN DE PERMETTRE LES OPÉRATIONS CADASTRALES SUR LES RUES PRIVÉES EXISTANTES, DE PRÉVOIR DES EXEMPTIONS POUR CERTAINES OPÉRATIONS CADASTRALES AINSI QUE D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ ».**

Monsieur Serge Fillion donne avis de motion et adopte le projet de règlement 2021-06, intitulé « Premier projet de règlement numéro 2021-06 modifiant le règlement de lotissement numéro 2009-02 afin de permettre les opérations cadastrales sur les rues privées existantes, de prévoir des exemptions pour certaines opérations cadastrales ainsi que d'assurer la concordance au schéma d'aménagement de développement révisé ».

Le présent règlement modifie le règlement numéro 2009-02 intitulé « Règlement numéro 2009-02 sur le lotissement ».

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 juin 2021**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2021-06-119**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-07 INTITULÉ « PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2016-05 AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION SUR UN TERRAIN ADJACENT À UNE RUE PRIVÉE EXISTANTE ».**

Madame Johanne Fillion donne avis de motion et adopte le projet de règlement 2021-07, intitulé « Premier projet de règlement numéro 2021-07 modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 2016-05 afin de permettre la construction sur un terrain adjacent à une rue privée existante ».

Le présent règlement modifie le règlement numéro 2016-05 intitulé « Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**DÉPÔT – RAPPORTS D'INTERVENTIONS – CAMPAGNE DE RECHERCHE DE FUITE PAR ÉCOUTE SYSTÉMATIQUE TYPE 2 – JUILLET ET OCTOBRE 2020 - NORDIKEAU**

Le conseil municipal prend acte du dépôt des rapports d'interventions concernant la campagne de recherche de fuite par écoute systématique de type 2 du mois de juillet et d'octobre 2020 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**2021-06-120**

**PRISE D'ACTE – DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL – ÉTAT COMPARATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE MUNICIPALE – JANVIER À MAI 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Joyce Bérubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, informe le conseil municipal que le rapport semestriel incluant l'état comparatif de la situation financière pour la période de janvier à mai 2021 est déposé dans les archives municipales;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** prendre acte du dépôt du rapport semestriel de janvier à mai 2021 incluant l'état comparatif de la situation financière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2021-06-121**

**DEMANDE DE CITOYEN – DÉNEIGEMENT SUPPLÉMENTAIRE D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE LA MONTAGNE – MADAME JOSÉE LABRIE ET MONSIEUR JOËL FILLION**

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur demandé pour l'ouverture d'une partie de la route de la Montagne par Madame Josée Labrie et Monsieur Joël Fillion;

**CONSIDÉRANT** les analyses de la situation du déneigement par les années passées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

**DE** conserver les paramètres d'ouverture de la route de la Montagne tels qu'ils étaient les années précédentes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 juin 2021**

**2021-06-122 ACHAT ET INSTALLATION – BOSSES DE DÉCÉLÉRATION – RUE GAGNON – SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT** la demande écrite d'une citoyenne de la rue Gagnon pour l'achat et l'installation de bosses de décélération afin de réduire la vitesse;

**CONSIDÉRANT QUE** les usagers de la rue roulent à une vitesse non sécuritaire pour les jeunes y jouant et circulant;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D' l'achat et l'installation de bosses de décélération pour la rue Gagnon.**

**QUE** le coût d'achat est de neuf cent dix-sept dollars et trente-cinq (917,35 \$), taxes en sus, par bosse de décélération et accessoires pour les fixer, plus les frais de transport, chez Tenaquip de Senneville, Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2021-06-123 DÉPÔT – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, VOLET SOUTIEN AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – RÉFECTION DE LA ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON – MINISTÈRE DU TRANSPORT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane a pris connaissance des modalités d'application du volet soutien du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à respecter;

**CONSIDÉRANT QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

**CONSIDÉRANT QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la chargée de projet de la municipalité, Madame Joyce Bérubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2021-06-124 DEMANDE D'APPUI – PROGRAMME TERRITOIRES, RELÈVE, ENTREPRENEURIAT ET ENTREPRISES DE PETITE TAILLE DU MAPAQ – MONSIEUR JEAN-MAXIME GAGNON**

**CONSIDÉRANT QUE** le programme Territoires, relève, entrepreneuriat et entreprises de petite taille du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec consiste à appuyer financièrement des entreprises agricoles qui ont des projets visant à en accroître l'efficacité et la rentabilité, assurant ainsi leur pérennité;

**CONSIDÉRANT** l'importance des activités agricoles pour une communauté comme la nôtre;

**CONSIDÉRANT** l'activité économique que l'agriculture génère;

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 juin 2021

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane donne son appui à la démarche de Monsieur Jean-Maxime Gagnon.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### MRC DE LA MATANIE - COMPTE RENDU - SÉANCE DE MAI 2021

Monsieur le maire Rémi Fortin donne un compte rendu de la séance de mai 2021 de la MRC de La Matanie.

#### AFFAIRES NOUVELLES

2021-06-125

#### DEMANDE D'APPUI – DÉCOUVERTE DES RESTES DE 215 ENFANTS SUR LE SITE D'UN ANCIEN PENSIONNAT AUTOCHTONE À KAMLOOPS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE – FQM;

**CONSIDÉRANT** la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

**CONSIDÉRANT** les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

**CONSIDÉRANT** le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane exprime sa solidarité avec les 11 nations autochtones du Québec et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-06-126

#### NETTOYAGE ANNUEL DES STATIONS DE POMPAGE – SANI-MANIC;

**CONSIDÉRANT QUE** le nettoyage des stations de pompage doit être effectué chaque année;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

**DE** retenir les services de la compagnie Sani-Manic au coût de deux cent quarante dollars (240 \$) pour le combiné Vacuum et basse pression, quarante-cinq dollars (45 \$) pour l'aide en espace clos et cinquante dollars (50 \$) pour le nécessaire d'espace clos.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public présent

2021-06-127

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 juin 2021**

**DE** lever la séance ordinaire du 7 juin 2021, l'ordre du jour étant épuisé. Et l'assemblée est levée à 20 h 18.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

**Rémi Fortin**  
**Président de la séance**

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

**Rémi Fortin**  
**Maire**

---

**Joyce Bérubé**  
**Directrice générale  
et secrétaire-trésorière**